à : Cress IdF

Bonjour et merci pour votre interpellation.

C'est avec un grand plaisir que nous nous engageons à vos côtés à construire et soutenir une économie sociale, solidaire et coopérative pour la France.

Dès la fin du XIXe siècle, Jaurès dénonçait le paradoxe de voir que la République avait fait du travailleur un citoyen dans la cité, mais qu'il restait un serf dans l'entreprise.

Le principe de démocratie générale implique au contraire que la République garantisse les droits mais aussi le pouvoir des salariés, comme le faisait déjà la Constitution de 1946 dans son préambule : « Tout travailleur participe par l'intermédiaire de ses délégués à la détermination collective des conditions de travail, ainsi qu'à la gestion des entreprises. » **Depuis plus de trente ans, les entreprises sont totalement dominées par les exigences de leurs actionnaires.** Ainsi, c'est le point de vue des acteurs les plus éloignés des réalités concrètes de la production, et les moins dépendants personnellement du fonctionnement de l'entreprise, qui l'emporte. Sans dispositifs nouveaux imposés par la loi, le point de vue des salarié·e·s ne sera pas davantage pris en compte et le partage inégalitaire des richesses se poursuivra.

L'Économie sociale et solidaire (ESS) est un mode de production au service des territoires dont l'objet privilégie la place de la personne sur le profit avec, pour objectifs premiers, la réalisation du projet collectif et la pérennité financière de la structure. Elle inclut des formes d'activités telles que les initiatives de développement local, de réinsertion et de lutte contre l'exclusion, la protection de l'environnement, les solidarités internationales.

Ses principes fondamentaux sont : la gestion démocratique, la solidarité et la défense de l'intérêt général, la libre adhésion, la lucrativité limitée (en encadrant notamment les salaires et en limitant la rémunération du capital) et la juste répartition des excédents.

Le modèle coopératif apparaît au XIXe siècle, en rapport avec les prémisses de la Révolution industrielle et corollairement avec la naissance des premiers mouvements de pensée socialistes (utopiste, libertaire ou marxiste) et des expériences qui en découlent. En France, de nos jours, c'est généralement le statut juridique de Scop, sociétés coopératives et participatives, qui permet la déclinaison de ces principes fondateurs. Les associé·e·s des Scop sont majoritairement salarié·e·s.

L'échelle des salaires y est en moyenne de 1 à 3. Les Scop sont la pointe avancée de l'ambition démocratique dans le monde de l'entreprise. **Sur le mode du « une personne égale une voix », elles garantissent aux salarié·e·s le droit de décider collectivement des orientations et du mode de fonctionnement de l'entreprise.** Les Scic, sociétés coopératives d'intérêt collectif,

dessinent également un nouveau modèle économique qui associe non seulement les salarié·e·s, mais aussi les usager·e·s et client·e·s, les collectivités publiques et d'autres partenaires.

Le but de l'ESS est de faire vivre la démocratie sociale dans les entreprises et d'avoir d'autres buts que le simple profit (ex. : commerce équitable, associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (Amap), etc.). L'ESS se développe dans de très nombreux secteurs : santé (mutuelles), social, services aux personnes, environnement, culture, éducation, banques, assurances, commerce, BTP, agriculture, etc. La réussite de ces entreprises en autogestion montre que la rentabilité ne nécessite pas l'inféodation au capitalisme.

Initiées par le mouvement ouvrier naissant, les associations, coopératives et mutuelles, composantes fondatrices de l'ESS, ont connu un nouvel élan avec la création en 2000 d'un secrétariat d'État dédié et la tenue des états généraux de l'ESS en 2011. **La loi de 2014 a donné au secteur une visibilité inédite mais la montagne a finalement accouché d'une souris.** Ainsi, la question de la gouvernance démocratique, à savoir le partage du pouvoir entre les parties prenantes, salarié·e·s, usager·e·s-client·e·s et partenaires publics et privés, y a été totalement minorisée. Et l'on a vu arriver en force les tenants de l'« entrepreneuriat social », vantant les mérites d'une activité économique à vocation sociale, voire écologique, tout en méprisant, au nom de l'exigence de rentabilité, la démarche citoyenne de partage horizontal du pouvoir.

L'actuel gouvernement a décidé, à l'instar de la Commission européenne, de promouvoir la marchandisation des activités associatives, à travers les « contrats à impact social ». Ces derniers visent à faire financer l'action sociale par les entreprises privées, afin de diminuer les dépenses de la sphère publique.

Un tel désengagement de l'État et des collectivités territoriales transforme le travail social en un marché, le « social business ». Les investisseurs privés ne manqueront pas, au passage, de se servir ; ils y trouveront, à tout le moins, l'occasion de réduire leurs impôts. L'intérêt général et l'utilité publique sont bien loin !

Parallèlement à ces évolutions, les Scop, coopératives de production, connaissent depuis une douzaine d'années une progression spectaculaire : elles étaient 1 700 en 2005 et sont près de 3 000 en 2017. Elles comptent aujourd'hui en France 50 000 salarié·e·s. Leur congrès national, qui s'est tenu en octobre 2016, s'est donné pour objectif d'atteindre le nombre de 70 000 d'ici quatre ans. Les délocalisations d'entreprises ont, dans le même mouvement, provoqué de beaux combats pour la reprise en coopérative par leurs salarié·e·s : Scop TI (ex-Fralib), LaFabrique du Sud (ex-Pilpa)... Il y a eu plus de 100 reprises, transmissions et transformations d'associations en coopératives au cours de l'année 2015, soit 32 % des créations de Scop cette année-là ! Il en est de même à travers le monde : en Europe comme en Amérique latine, les reprises par socialisation des entreprises par les travailleurs se multiplient.

De nouveaux mouvements citoyens, porteurs d'alternatives sociales et écologiques, ont émergé à travers tout le pays. Avec Alternatiba ou les forums sociaux mondiaux, une nouvelle génération militante se déploie pour faire face à la crise climatique et à la mondialisation libérale.

C'est un grand espoir de voir se développer ces mouvements citoyens, porteurs de projets alternatifs au capitalisme et au libéralisme, même s'ils rencontrent des difficultés à se fédérer.

L'appropriation sociale ne se réduit pas à la propriété publique. Des formes coopératives, associatives, autogestionnaires sont également possibles pour la production d'un bien ou d'un service. De telles formes de propriété participent de l'objectif stratégique de rupture avec la marchandisation généralisée et de développement de l'autonomie des acteurs sociaux.

Face à la prédation de la finance et à la dictature des actionnaires, une autre économie est possible ! Dans cette période qui combine crises économique, financière, sociale et écologique, les projets de l'ESS permettent de développer ici et maintenant des démarches concrètes qui dessinent les contours d'un autre monde, plus juste et plus respectueux de l'avenir de la planète et de l'Humanité. Les acteurs de l'ESS peuvent ainsi permettre de reprendre la main en créant des coopératives et des entreprises d'insertion, en développant les circuits courts et en soutenant la création de filières économiques écologiques.

L'ESS que souhaite promouvoir la France insoumise préfigure une alternative au capitalisme, par le développement d'initiatives économiques citoyennes. Le pouvoir au peuple, dans l'entreprise, dans les associations et sur les territoires, doit servir des productions utiles, répondant aux besoins des populations et respectueuses de la planète. **La socialisation des entreprises répond à cette exigence de conférer aux citoyen·ne·s, à la fois comme travailleur·euse·s et comme usager·e·s, le pouvoir de décision.** Parce qu'elle subvertit les fondements économiques du capitalisme, la propriété sociale des moyens de production est extrêmement peu développée. Elle est tolérée à la marge du système économique, dans la stricte mesure où elle ne remet pas celui-ci en cause. Des mesures audacieuses permettraient pourtant d'en faire le levier d'une réorientation globale de l'économie.

Le pouvoir d'initiative populaire est décisif pour construire la 6e République dans tous les pans de la société. Associations d'éducation populaire, régies de quartier, Amap, recycleries, habitat coopératif, coopératives de consommation autogérées, etc. : nous favoriserons une articulation intelligente entre les pouvoirs publics et toutes ces alternatives concrètes qui dessinent le chemin de la transition. Nous défendrons les « communs » et chercherons à en généraliser le champ. Un « commun » est défini par la ressource collective qu'il recoupe (l'eau, la production agricole locale, etc.), la communauté qui l'utilise (usager·e·s, paysan·ne·s, etc.) et le mode de gouvernance (méthode collective de décision type Amap ou régie publique). Chaque ressource est différente et varie en fonction de sa taille. Une autoroute n'est pas un jardin partagé qui, lui-même, diffère d'un bien commun comme l'eau. Ainsi, à chaque secteur précis devra correspondre le mode de propriété collective adéquat, de proximité, local ou national.

À l'heure de l'urgence écologique, **il est également important de réhabiliter le droit d'usage face à la propriété privée exclusive par de nouveaux modes de gestion commune.** Wikipédia, les licences libres ou encore les jardins et les bibliothèques partagés sont des communs car les citoyen·ne·s qui en ont l'usage se dotent de règles communes, développent la ressource et

l'entretiennent. Ces citoyen·ne·s-usager·e·s ne sont plus de simples consommateur·trice·s mais de véritables acteur·trice·s.

Le développement de nouveaux communs permettra de mieux préserver et gérer certaines ressources (semences paysannes, unités de production d'énergies locales, eau...). Dans cette perspective, la législation sera renforcée pour favoriser la création, la pérennité et la gestion des communs.

En outre, **nous soutiendrons les coopératives et généraliserons la démocratie sociale.** Il s'agira également de renforcer l'implication des financeurs publics et des banques se réclamant de l'ESS dans le soutien au développement des coopératives (et, plus généralement, de toutes les expériences de socialisation). En contrepartie, celles-ci devront adopter un fonctionnement réellement démocratique, garantissant le pouvoir de décision de chaque partie prenante.

Considérant que les mouvements associatifs et coopératifs citoyens sont un puissant levier de cohésion sociale, de mobilisation citoyenne, de confiance retrouvée dans les institutions, nous défendrons un nouveau pacte entre les collectivités publiques et l'ESS. Implantées au plus près des besoins des citoyen·ne·s et des territoires, ces expertises doivent être écoutées, entendues et associées à la construction des politiques publiques. C'est pourquoi nous militons pour que les pouvoirs publics, en indépendance vis-à-vis du pouvoir des multinationales mais pas des citoyen·ne·s, s'engagent dans le soutien et le recours aux associations.

Il s'agira enfin de créer un réseau de coopératives afin d'assurer à leurs membres la solidité et pouvoir résister aux grands groupes et aux aléas de production. Il permettra de mettre en commun les capacités d'investissement en mutualisant la plus-value au service du financement des projets et le recours à des subventions. Les salarié·e·s du réseau pourraient se voir garantis leur niveau de qualification et le salaire associé, où qu'elle/il aille travailler, via la création d'un statut « salarié·e ESS » applicable au secteur. Les salaires des personnes intégrées à ce statut pourraient être versés par des caisses communes de salaires et d'investissements, et non plus par les coopératives elles-mêmes.

Cette étape vers une appropriation collective d'une partie des moyens de production pourrait ainsi servir d'exemple auprès d'autres salarié·e·s/entrepreneur·e·s et ainsi en assurer la diffusion « par contagion ».

Nos propositions: Protéger et généraliser l'ESS

1/ Renforcer le cadre juridique des coopératives

- Un des premiers leviers est de garantir à l'ESS l'accès au financement et aux marchés publics. **Nous réviserons le code des marchés publics pour favoriser les entreprises de l'ESS et les coopératives,** les produits et services écologiques et l'activité locale. Nous défendrons également les propositions suivantes :

- **- Inscrire dans la loi le droit de préemption des salarié·e·s pour la reprise en coopérative** en cas de vente ou de liquidation et aider financièrement à la reprise d'activité si nécessaire.

- **- Redéfinir par la loi le statut des banques coopératives** (Crédit coopératif, Crédit mutuel, Banque populaire, Crédit agricole...) instituant un réel pouvoir des sociétaires usager·e·s à tous les échelons ; inscrire dans leurs missions le financement des initiatives de l'ESS.

- - Reconnaître le statut de bénévole associatif, en particulier dans les mouvements d'éducation populaire.

- - Appuyer les Coopératives d'activités et d'emplois (CAE), alternative à l'autoentrepreneuriat et à l'ubérisation (cf. livret thématique « Alternatives à l'ubérisation » dans la même collection).

- - Aider au développement des sociétés coopératives d'intérêt collectif (Scic), nouvel outil d'activité d'intérêt général et d'utilité publique, expérimentant un nouveau modèle de service public.

2/ Soutenir les alternatives citoyennes concrètes

- **- Intégrer les coopératives locales de production et consommation d'énergies renouvelables** dans la planification écologique, en favorisant l'autoproduction et le partage des excédents pour mettre en place la transition énergétique du « 100 % renouvelable ».

- **- Soutenir les initiatives d'habitat autogéré et coopératif,** dans le cadre des programmes de création de logements sociaux, en neuf et en réhabilitation.

- - Dans le cadre du redéploiement des services publics (transport, énergie, éducation, formation, travail social, logement...), privilégier les coopérations des organismes publics avec les structures de l'ESS du secteur concerné.

- - Appuyer les agriculteur·trice·s qui s'installent dans une démarche de circuits courts de proximité, en liaison avec les réseaux citoyens comme les Amap et faire appel à leurs produits pour l'alimentation biologique dans les cantines scolaires.

3/ Développer l'ESS et les communs

- - Affirmer le contrôle citoyen régulier de la conformité des pratiques aux principes démocratiques et égalitaires, pour l'ensemble des structures de l'ESS.

- **- Intégrer l'ESS dans les programmes économiques et sociaux au lycée** et développer des cursus universitaires.

- **- Mener l'expérimentation d'une mutualisation des salaires** et de l'investissement auprès des coopératives volontaires pour appliquer le statut de « salarié·e ESS ».

- - Soutenir financièrement les initiatives reposant sur des règles rigoureuses en termes de démocratie interne et de finalité sociale et écologique : Amap, Villes en transition, Incroyables comestibles, systèmes d'échange local ou SEL, coopératives autogérées...

- - Inscrire dans la Constitution la priorité du droit d'usage au détriment de la propriété lucrative.

- - Reconnaître juridiquement les biens communs : l'air, l'eau, l'alimentation, le vivant, la santé, l'énergie, la monnaie ne sont pas des marchandises. Ils doivent être gérés démocratiquement : le droit de propriété doit être soumis à l'intérêt général, la propriété commune protégée et les services publics développés.

- - Favoriser l'organisation en communs des unités de production d'énergies locales, des semences ou encore de la gestion de l'eau (cf. livret thématique « Eau, bien commun » dans la même collection).

Voila ce que nous soutiendrons à propos de l'ESS lors de notre mandat de député. Ces élections sont donc primordiales. Le gouvernement Macron croit que l'économie se résume au grande entreprises de CAC 40 et aux cadeaux fiscaux à leur accorder. Nous pensons que c'est en redonnant du pouvoir aux citoyens que nous parviendrons tous à trouver des voies de renouvellement de la vie économiques, sociales, écologiques et démocratiques.

Merci de votre attention et à très bientôt pour travailler ensemble à une vie meilleure.
Nicolas Lasgi et **Julie Cazalet**
Candidats à la 13ème circonscription des hauts de Seine.